



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**PUBLIE LE 12 OCT. 2023**  
**N°2023-126**

### Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Signature de la convention de partenariat entre la Maison Sport Santé de Champigny-sur-Marne (MSS) et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Champigny-sur-Marne (CPTS)**

**Rapporteur** : M. RIBEIRO

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service des assemblées et affaires juridiques

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DUVERGER (donne procuration à M. BASTIN), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAILLAND), M. VIGUIE (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THIROUX), M. FAUTRE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE.

**Secrétaire de séance** : Mme ABCHICHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 31

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 38

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**DIRECTION DES SPORTS**  
Séance du Conseil municipal du 27 septembre 2023

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2020-132 du Conseil municipal du 18 novembre 2020 portant délégation à Monsieur le Maire sur une partie des attributions prévues de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de Santé publique et notamment l'article L1173-1 ;

**Vu** le décret n°2016-1190 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée ;

**Vu** le projet de convention de partenariat entre la ville de Champigny-sur-Marne et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 18 septembre 2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 19 septembre 2023 ;

**Vu** l'avis émis par la 5<sup>ème</sup> Commission Enseignement, formation professionnelle, restauration collective, enfance, petite enfance, jeunesse, bâtiments communaux, en date du 19 septembre 2023 ;

**Vu** l'avis émis par la 4<sup>ème</sup> Commission Solidarité, Action Sociale, Prévention, Santé, Politique en direction des seniors, Condition animale émis lors de sa séance en date du 18 septembre 2023 ;

**Considérant** que les objectifs de cette convention de partenariat s'inscrivent pleinement dans les missions de la Maison Sport-Santé de Champigny-sur-Marne ;

**Considérant** que la ville de Champigny s'attache à promouvoir le « sport-santé » auprès de sa population et en a fait un de ses axes forts en matière de politique sportive.

**Considérant** que la promotion du sport santé permet ainsi de répondre aux enjeux de santé publique et que les bienfaits d'une pratique sportive régulière sont indéniables aussi bien sur le plan physique que mental ;

**Considérant** que les actions « sport-santé » portées par la Ville, lui ont permis d'être labellisée « Maison Sport Santé » ;

**Considérant** que le coût prévisionnel annuel pour le développement des ateliers sport santé s'élève à 17 000,00 € ;

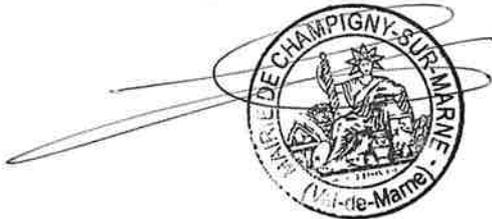
**Considérant** que ce coût sera pris en charge par la CPTS ;

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre MMS de la ville de Champigny-sur-Marne et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Champigny-sur-Marne ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de partenariat entre la MSS de la ville de Champigny-sur-Marne et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Champigny-sur-Marne.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le **12 OCT. 2023**  
Publication, le **12 OCT. 2023**

Certifié exécutoire

Le Maire

